

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 08 juin 2021

Signature d'un avenant au Contrat stratégique de la filière des Industries et Technologies de Santé

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et la Relance, chargée de l'Industrie, et Olivier Bogillot, président du Comité Stratégique de Filière (CSF) des Industries et Technologies de Santé, ont signé ce jour, aux côtés des représentants des organisations syndicales, un avenant au Contrat stratégique de la filière des industries et technologies de santé signé en 2019.

Depuis 2019, l'environnement des industries de santé a connu des mutations importantes, qui ont renforcé de manière incontestable l'importance stratégique du secteur. Un avenant au Contrat stratégique de filière des industries et technologies de

santé était donc nécessaire pour porter les exigences d'innovation de la filière au bénéfice de la compétitivité et du rayonnement de la France à l'international. Cet avenant s'inscrit dans les objectifs du plan France Relance qui trouvent de multiples échos au sein des projets structurants du CSF, que cela soit le soutien à l'innovation, le développement de l'emploi, des formations et des PME.

Afin de poursuivre les efforts impulsés en 2019, l'avenant signé ce jour comprend trois volets. Le premier est la poursuite et le renforcement des projets structurants initiaux (bioproduction, lutte contre l'antibiorésistance, intelligence artificielle et santé, formation et compétences, développement des PME et déploiement à l'international). La création de nouveaux projets structurants sera la priorité du second volet : relocalisation de principes actifs, imagerie médicale, diagnostic in vitro, transformation numérique. Enfin, développer la coopération avec les autres filières CSF sur des problématiques transverse (Chimie, Electronique/photonique, Solutions industries du futur) constituera le troisième axe de cet avenant.

Poursuivre les efforts engagés par le CSF 2019

Afin de pérenniser les avancées réalisées aux cours des deux dernières années, l'avenant soutient la poursuite des projets initiaux, avec une extension de leur champ, en particulier pour les projets de bioproduction et IA & santé.

- Les missions du **projet Bioproduction** sont ainsi étendues autour de 5 axes et sa feuille de route s'articule avec la stratégie d'accélération de l'Etat, en lien avec le Grand Défi Biomédicament. Ceci permettra de développer et industrialiser des innovations technologiques majeures et de réduire drastiquement le coût de production des biothérapies, en renforçant les acteurs industriels de la filière bioproduction. Ainsi, la création de l' Alliance France Bioproduction permettra notamment d'aligner priorités nationales et régionales en bioproduction. Par ailleurs, le déploiement du Campus Biotech Digital développera des approches innovantes de formation, essentielles au développement futur de la filière.
- Concernant le **projet IA & Santé**, forts des projets initiaux qui se poursuivront (cas d'usage IA & Cancer, valorisation/modèle économique des données partagées du

Health Data Hub et déploiement des recommandations relatives à l'usage des données en vie réelle dans la prise de décision), l'avenant met en place une nouvelle action « Parcours de santé » qui optimisera le service rendu au patient par un parcours efficient et coordonné impliquant de nouveaux acteurs. De même, un cas d'usage IA & Maladies rares visera à réduire l'errance diagnostique et l'impasse thérapeutique, via un accès facilité aux données, le déploiement d'algorithmes et l'identification de nouvelles cibles thérapeutiques.

- › Les projets **Lutte contre l'antibiorésistance, Accompagnement au développement des PME, Formation et développement de compétences** et enfin **Déploiement international** poursuivront les travaux engagés.

Création de nouveaux projets structurants

Les nouveaux projets structurants de cet avenant ont vocation à traiter des enjeux auxquels la filière est exposée et que la crise sanitaire a particulièrement mis en relief (relocalisation de principes actifs de médicaments essentiels, développement du diagnostic in vitro, transformation numérique des entreprises). Mettre l'innovation au service des patients pour développer une offre de santé française en Imagerie médicale constitue également un nouvel objectif du Contrat.

- › **Le Projet Relocalisation de principes actifs, intermédiaires ou médicaments essentiels** a pour objectif de réduire la dépendance et la vulnérabilité de la France et de l'Union Européenne pour l'approvisionnement en principes actifs essentiels et intermédiaires, en s'appuyant sur le tissu industriel européen existant et en lui permettant d'investir durablement dans ses actifs, compétences et savoir-faire. Ce nouveau projet structurant s'attachera à définir une liste de molécules critiques, à sécuriser les chaînes d'approvisionnement de ces molécules au niveau européen ainsi qu'à renforcer durablement la filière en soutenant la recherche, le développement et l'industrialisation de technologies innovantes.
- › **Le Projet Imagerie Médicale** a pour ambition de développer une filière industrielle française et de renforcer la place de l'imagerie dans la prise en charge des patients. Ce nouveau projet structurant reposera sur des cas d'usages : Echostéthoscope

d'Echopen, AI DReaM de GE Healthcare, Nemoxis de Thalès, radiothérapie FLASH de Thalès et de l'Institut Curie.

- **Le Projet Diagnostic in vitro** vise à renforcer le tissu des acteurs industriels de la filière, à soutenir le développement et l'industrialisation des innovations technologiques majeures essentielles au marché français de la biologie et à son évolution. Il a également vocation à maintenir et encourager la production en France ainsi qu'à sécuriser l'approvisionnement du marché français.
- **Le Projet Transformation numérique** vise à favoriser la compétitivité des entreprises du secteur en accélérant leur transformation numérique. Ce nouveau projet structurant s'appuie sur la construction d'un outil d'auto-évaluation de la maturité numérique des entreprises, la valorisation des meilleurs cas d'usage afin d'encourager la transformation par l'exemple.

Développer la collaboration Interfilières

Le CSF ITS va développer sa coopération avec les autres filières par le biais de projets transverses qui ont pour objectif de répondre à divers enjeux communs entre les filières, notamment autour de verrous technologiques mais également d'exigences de souveraineté. Des pistes de coopération sont ainsi engagées avec les filières Chimie, Electronique, Sécurité, Solutions pour l'industrie du futur ainsi que Photonique.

A cette occasion **Olivier Véran** a déclaré : *« Je salue les avancées de ce comité stratégique de filière qui permet la prise compte des préoccupations de notre industrie de santé. La crise nous démontre combien ce sujet était crucial. Cet avenant permet de renforcer l'accès aux principes actifs essentiels et intermédiaires pour les français. Il soutient considérablement les projets initiaux en poursuivant notamment le projet de lutte contre l'antibiorésistance et préparer les antibiotiques de demain ».*

Frédérique Vidal a déclaré : *« Malgré une crise sanitaire qui a fortement touché notre pays, la filière des industries et technologies de santé a réussi à conserver un élan, une énergie et une mobilisation sans faille qui ont permis d'inscrire dans cet avenant de nouvelles ambitions dans des domaines stratégiques d'innovation comme l'imagerie*

médicale et le diagnostic in vitro ou en matière de relocalisation de principes actifs. Ce que nous démontrons à travers ce contrat, c'est notre capacité collective à proposer des stratégies globales qui portent sur toute la chaîne de valeur qui va de la recherche fondamentale jusqu'à la création d'entreprises en passant par la formation ».

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : *« Je salue la signature aujourd'hui de l'avenant du Comité stratégique de Filière des Industries et Technologies de santé. Il s'inscrit dans la continuité du plan France Relance pour accélérer les transitions technologiques et industrielles et construire dès aujourd'hui notre indépendance sanitaire. En plus de l'approfondissement des projets structurants déjà initiés, notamment en matière de bioproduction et de santé numérique, il permettra de lancer de nouveaux projets dans des domaines majeurs d'innovation comme l'imagerie médicale et le diagnostic in vitro ou en matière de relocalisation de principes actifs, en créant des synergies avec d'autres filières industrielles comme la chimie ou l'électronique. »*

Lors de la séance de signature, **Olivier Bogillot**, président du Comité stratégique de filière Industries et Technologies de santé, et président de la FEFIS, a déclaré : *« Cet avenant au Contrat de Filière est un jalon important pour nos industries car il démontre que la filière s'est organisée pour porter l'innovation, gagner en compétitivité et en résilience. La poursuite des travaux antérieurs et la mise en œuvre de nouveaux projets forment pour les années à venir, un capital pour l'ensemble de notre chaîne de valeur, qui renforcera l'offre de santé et l'écosystème des industries de santé. L'exigence de compétitivité qui restera au centre des futurs travaux, permettra à la France d'offrir une valeur ajoutée médicale, économique, sociale et stratégique plus importante, et de maintenir son rayonnement international en matière de santé. »*

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 60

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation**

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère chargé de l'Industrie

01 53 18 44 38

presse@industrie.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)